Réunion sur la communication à mettre en place à l'occasion de la publication de la Charte Euro PP

Publié le 3 octobre 2019

Pour ses 5 ans, la Charte Euro PP s'adapte aux évolutions du marché et propose des procédures plus simples pour les investisseurs et les entreprises.

Membre du Comité Euro PP, le MEDEF souhaite attirer l'attention des entreprises et des investisseurs sur les principales évolutions de la Charte pour simplifier et dynamiser le recours à cet instrument de financement des entreprises :

- une simplification et une standardisation des documents ;
- un calendrier accéléré qui permet aux entreprises éligibles de réaliser leur Euro PP dans un délai d'environ 6 semaines entre son lancement et le versement des fonds ;
- une promotion des bonnes pratiques pour gagner en efficacité et faciliter les échanges entre les emprunteurs, arrangeurs et investisseurs, notamment au travers de la digitalisation ;
- une labellisation "green", "social" ou "durable" ;
- une définition plus précise de l'Euro PP qui renforce le caractère responsable de l'Euro PP.

Pour en savoir plus, cliquer ici

>> Découvrir la charte mise à jour